

L'opposition réplique à l'offensive

Congo-Kinshasa Tshisekedi annonce son retour le 27 juillet et Katumbi porte plainte.

Les instances internationales redoutent de plus en plus une explosion de violence au Congo, où le camp présidentiel a lancé plusieurs manœuvres pour contourner l'obligation constitutionnelle de Joseph Kabila – chef de l'Etat depuis 2001 – de quitter le pouvoir en décembre prochain.

La presse kinoise évoque ainsi les nombreuses références du camp présidentiel à un "référendum" pour ou contre le maintien du chef de l'Etat au pouvoir, après que la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), dont le bureau est acquis au camp présidentiel, eut assuré que la présidentielle ne pourrait se tenir dans les temps et qu'il lui faudrait "16 mois" (des instances extérieures ont jugé que 3 mois suffiraient) pour réviser le fichier électoral. Pour plus de sûreté, le pouvoir a, parallèlement, rappelé sa volonté de voir d'abord organiser les élections locales (qui n'ont jamais eu lieu et qui sont les plus compliquées à mettre sur pied, ce qui allonge encore le délai avant la présidentielle).

Alors que le pouvoir a multiplié les

offensives contre les opposants, Etienne Tshisekedi a annoncé mercredi à Bruxelles qu'il rentrerait à Kinshasa "le 27 juillet", quelques jours avant un meeting, le 31, destiné à réclamer le respect de la Constitution de 2006, qui limite à deux les mandats présidentiels et interdit de modifier cette disposition.

Dénonciation calomnieuse

Par ailleurs, Radio Okapi a annoncé mardi que Moïse Katumbi, ex-gouverneur du Katanga et principal rival de Joseph Kabila, avait porté plainte pour "dénonciation calomnieuse" contre le Grec Alexandros Stoupis, à l'origine d'un curieux procès qui a abouti, en un temps record, à la récente condamnation de M. Katumbi à trois ans de prison et à une amende d'un million de dollars.

M. Stoupis accuse le candidat déclaré à la présidence de spoliation d'un immeuble – dont le propriétaire n'est pourtant pas Katumbi mais son frère aîné, Katebe Katoto – acheté par ce dernier en... 1976 (Katumbi avait alors 12 ans). Curieusement, ce citoyen grec a demandé que le tribunal déclare l'inéligibilité de M. Katumbi. Et il était défendu, selon la presse congolaise, par l'avocat du patron des services de renseignements congolais.

MFC